



# DÉCLARATION CONJOINTE SYNDICALE

17 MAI - JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Le mouvement international syndical s'engage de toutes ses forces à faire respecter les droits humains et à promouvoir l'égalité et la solidarité aussi bien à l'intérieur des syndicats qu'au sein de toutes les sociétés. Les syndicats ont un rôle crucial à jouer pour défendre les droits humains et assurer l'inclusion sociale des personnes lesbiennes, gay, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) dans leur lieu de travail et plus généralement dans toute la société. De grands progrès ont été faits au cours des dernières décennies. Néanmoins, le besoin de s'attaquer aux préjugés et à l'ignorance reste primordial dans certaines situations et de nouveaux défis, que peu auraient pu imaginer il y a quelques années, ont émergé dans d'autres contextes. Malheureusement des membres de nos syndicats travaillent et vivent dans de nombreux pays où l'homosexualité et les relations entre individus du même sexe sont criminalisées et des personnes transgenres trop souvent victimes de graves violences.

A l'occasion de la Journée internationale contre l'Homophobie, la Transphobie et la Bi-phobie, nous appelons les dirigeants syndicaux à se prononcer contre toutes formes de discrimination et de dire «Plus Jamais!» à la diffusion de discours de haine et d'insinuations mensongères à l'encontre des personnes LGBTI. Nous appelons également les syndicats à prendre position sans équivoque contre les reculs des lois antidiscriminatoires, promulguées il y a peu au prix de tant d'efforts, et les attitudes qui remettent en question les droits LGBTI, si durement gagnés.

Nous demandons aux gouvernements de promouvoir des politiques publiques qui favorisent l'égalité et pénalisent toutes les formes de discriminations.

## Les syndicalistes travaillent ensemble pour les droits LGBTI

Deux organisations syndicales mondiales, l'Internationale des Services Publics (ISP) et l'Internationale de l'Éducation (IE) ont pris les devants dans la lutte pour assurer, protéger et promouvoir les droits LGBTI et mettre fin à la discrimination, le harcèlement et la violence sur le lieu de travail. Elles l'ont fait depuis leur première publication commune *IE et ISP travaillent ensemble pour les gays et lesbiennes* en 1999 et encore en 2007. Ces publications étaient destinées à rendre chacun conscient des problèmes affectant les travailleurs et travailleuses gays et lesbiennes. Elles ont été des outils pour partager les bonnes pratiques en ce qui concerne le recrutement et la mobilisation des travailleurs LGBTI. En 2004 IE et ISP ont établi un forum commun, qui s'est réuni avant plusieurs congrès mondiaux de IE et ISP (Brésil 2004, Vienne 2007 et [Le Cap 2011](#)). Le prochain forum aura lieu le 30 octobre 2017 dans le cadre du [30ième Congrès de l'ISP à Genève](#).

## Pour mettre les droits LGBTI à l'agenda des syndicats

D'autres fédérations syndicales ont fait une priorité des droits LGBTI sur le lieu de travail, entre autres en les intégrant dans les accords de négociation collectifs et en établissant des sections et programmes syndicaux spécifiques pour obtenir ces droits. Nous pouvons faire plus. Dans le contexte socio-culturel actuel, où les droits LGBTI sont en danger dans tant de pays, les syndicats doivent continuer à faire preuve d'une détermination décisive et sans faille pour protéger et promouvoir les droits LGBTI.

« Beaucoup d'affiliés font un travail important dont la valeur doit être reconnue » a dit Fred Van Leeuwen, le Secrétaire général de l'IE.

Rosa Pavanelli, Secrétaire générale de l'ISP a déclaré que «Le mouvement syndical doit développer des stratégies communes pour combattre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre sur le lieu de travail».